

 NOMBRE DE CONSEILLERS ELUS : 11 EN FONCTION : 11 PRESENTS : 7 VOTANTS : 8	COMMUNE DE MIZOËN Procès-verbal du conseil municipal du 19 septembre 2025
	L'an deux mille vingt-cinq, le 19 septembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire. Date de la convocation : 12 septembre 2025 Étaient présents : MICHEL Bernard, DEUIL Florence, PINATEL François, PHILIPPE Francine, JOUANNEAU Fanny, GIRAUD Roger, VINCENT Denise, Étaient excusés : JOUANNY Michèle (pouvoir à DEUIL Florence), SAUNIER Jean-Marc, Étaient absents : VENERA Christophe, BERARD Guy Secrétaire de séance : DEUIL Florence

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h00, et constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour

Délibération n°	Objet
	Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 juillet 2025
2025-49	Compte-rendu des délégations consenties au Maire
2025-50	Compte-rendu des remboursements de factures aux élus et personnels
2025-51	Lancement d'une procédure d'acquisition de biens sans maître
2025-52	Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'eau potable (RPQS) 2024
2025-53	Requalification des espaces publics au village : approbation du plan de financement définitif
	Modification du budget principal 2025 : décision n°3 – AJOURNEE
2025-54	Indemnité pour le gardiennage de l'église
	Questions diverses

Monsieur le Maire annonce à l'assemblée que la délibération concernant la modification n°3 du budget principal 2025 est ajournée en raison de la date de la conférence territoriale de l'Oisans prévue le 23 septembre.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 juillet 2025

Monsieur le Maire appelle les membres du conseil municipal à approuver le procès-verbal du conseil municipal du 24 juillet 2025 :

- Nombre de votants : 8
- Nombre de voix pour : 8

Délibération n°2025/49 compte-rendu des délégations consenties au Maire

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les décisions prises en vertu des délégations consenties par délibération du 8 juillet 2020 :

Renouvellement des adhésions pour 2025 :

- Fondation du patrimoine : 100€

Engagement du personnel temporaire (accroissement temporaire et saisonnier d'activité) :

- DA SILVA AZEVEDO José : prolongation de contrat du 20 septembre au 15 octobre 2025.

Miz'en fête : acceptation des devis pour les animations pour un total de 3 797,90€ TTC :

- o NOTES A GOGO animation musicale : 1 300,00€ TTC,
- o COPEAUX ET COMPAGNIE manège à pédale : 949,00€ TTC,
- o AU BONHEUR DES JEUX DE BOIS : 200,00€ TTC,
- o ARTS YOGA atelier maquillage et fresque : 620,00€ TTC,
- o XL ARTIFICES feu d'artifice : 728,90€ TTC.

Animations 2026 : acceptation des devis pour la programmation du 1^{er} semestre 2026 pour un montant total de 3 878,00€ TTC :

- o LES SEPT FAMILLES janvier 2026 : 1 050,00€ TTC,
- o LA MAISON DES JEUX février 2026 : 690,00€ TTC,
- o LA CURIEUSE COLLECTIF mars 2026 : 1 688,00,00€ TTC,
- o ARTHUR GRAND juin 2026 : 450,00€ TTC.

Décision du 8 septembre 2025 : acceptation du devis de l'entreprise DIRECT CUVES pour la fourniture de deux cuves à carburant avec stations pour les services techniques. Montant du devis : 5 944,80€ TTC.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation des délégations lui étant consenties :

- Nombre de votants : 8
- Nombre de voix pour : 8

Délibération n°2025/50 compte-rendu des remboursements de factures aux élus et personnels

Le Conseil municipal prend note des remboursements intervenus entre mai et août 2025 :

MICHEL Bernard	L'ENTREPOT DU BRICOLAGE	Clés services techniques	37,66€
	STOCKOMANIE	Jeux et cadeaux pêche aux canards et chamboule Miz'en fête	142,29€
	BOTANIC	Anti fourmis	30,97€
	GRAND FRAIS	Alimentation	51,27€
	VISTAPRINT	Banderoles Miz'en fête	269,60€
	MESTRE	Lyres et joints gaz	166,10€
	L'ENTREPOT DU BRICOLAGE	Liège pour tableau affichage	40,65€
		TOTAL	738,54€

MENGUAL Raffaella	Docteur Bonhomme	Visite médicale embauche	30,00€
----------------------	------------------	--------------------------	--------

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée le compte-rendu de remboursements de factures aux élus et personnels :

- Nombre de votants : 8
- Nombre de voix pour : 8

Délibération n°2025/51 lancement d'une procédure d'acquisition de biens sans maître

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de poursuivre l'intégration au domaine privé de la commune de parcelles représentant un intérêt général via la procédure d'acquisition de biens sans maître.

Il propose de lancer l'enquête administrative pour intégrer l'ensemble des parcelles des comptes de propriétaires suivants :

- J00013 JOUFFREY AUGUSTE
- J00014 JOUFFREY CAMILLE
- B00004 BECHIER PIERRE ELIE
- B00054 BERARD ROSALE GONON ROSALIE
- C00006 COING FREDERIC ADOLPHE
- J00009 JOUFFRAY ANTOINE
- J00022 JOUFFREY ROSE
- V00003 VIDAL ALFRED
- G00013 GONNON PAUL
- G00031 GONNON PAUL
- R00002 RAISSIGUIER ANDRE
- B00022 BERARD PAUL
- B00023 BERARD PAUL
- B00027 BERARD PIERRE ANTOINE
- J00038 JOUFFREY MARIUS ALPHONSE ALCIDE
- M00001 MARAIS FRANCOIS
- M00016 MICHEL PIERRE FELICIEN

Madame VINCENT Denise s'interroge quant au recours de tiers éventuels héritiers des propriétaires ci-dessus. Madame SIONNET Perrine rappelle la procédure, sous couvert de Monsieur le Maire :

- Enquête administrative : recherches au cadastre et dans les registres d'état civil pour obtenir pour chaque propriétaire l'acte de son décès survenu depuis plus de 30 ans,
- Enquête fiscale auprès du Service des Impôts des Particuliers pour confirmer qu'aucune taxe foncière n'a été acquittée pour ces comptes de propriétés depuis plus de 3 ans,
- Délibération d'acquisition de plein droit à l'issue de ces enquêtes ayant confirmée la qualité de biens sans maître des parcelles (transmise au contrôle de légalité),
- Publication en mairie et sur le site internet de la mairie des procès-verbaux d'acquisition pendant deux mois pour permettre le recours des tiers (transmis au contrôle de légalité),
- Notification des procès-verbaux aux derniers domiciles et résidences connus des propriétaires,
- Publication au service de la publicité foncière pour intégration des biens dans le domaine privé de la commune.

Madame VINCENT Denise demande s'il existe une limite de surface acquise via la procédure de biens sans maîtres. Monsieur le Maire répond par la négative.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée le lancement d'une procédure d'acquisition de biens sans maîtres pour les comptes de propriétés désignés ci-dessus :

- Nombre de votants : 8
- Nombre de voix pour : 8

Délibération n°2025/52 approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'eau potable (RPQS) 2024

Monsieur le Maire rappelle que le code général des collectivités territoriales prévoit l'obligation de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable et que celui-ci doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le RPQS est généré automatiquement par l'application SISPEA dans laquelle les communes ont l'obligation depuis 2024 de saisir les données de consommation et les indicateurs de connaissance et de performance de leur réseau d'eau potable. Cette obligation de saisie dans SISPEA est liée à la réforme des redevances dues à l'agence de l'eau mise en place au 1^{er} janvier 2025.

Monsieur le Maire rappelle qu'à compter du 1^{er} janvier 2025, quatre redevances dues à l'agence de l'eau seront facturées (voir délibération n°2025/05 du 30 janvier 2025) :

- La « **redevance pour performance des réseaux d'assainissement collectifs** » fixée pour l'année 2025 à 0,01€ HT/m³ par le SACO.
- La « **redevance pour consommation d'eau** » fixé pour l'année 2025 à 0,43€ HT/m³ par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.
- La « **redevance pour performance des réseaux d'eau potable** » fixée pour l'année 2025 à 0,01€ HT/m³ par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.
- La « **redevance pour prélèvement sur la ressource en eau** » fixée pour l'année 2025 à 0,0466€ HT/m³ par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Ainsi, la redevance de performance du réseau d'eau potable sera calculée chaque année à partir des informations saisies dans SISPEA pour l'année antérieure : moins la performance du réseau communal sera bonne plus la redevance sera élevée l'année suivante.

Pour Mizoën, l'absence de compteurs participe à la méconnaissance de notre réseau d'eau potable et de facto induit une faible performance du réseau, ce qui aboutit à une redevance de performance due à compter de 2026 très élevée.

De plus, Monsieur que le Maire rappelle qu'en l'absence de compteur, l'agence de l'eau ne finance aucun projet de travaux sur le réseau d'eau potable, sauf celui d'installation des compteurs... Cette situation a pour conséquence qu'en cas de gros travaux nécessaires sur le réseau d'eau potable (vieillissant) : 100% du coût sera à la charge de la commune sans qu'aucune subvention ne puisse être obtenue.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver le rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'eau potable (RPQS) 2024 :

- Nombre de votants : 8
- Nombre de voix pour : 8

Délibération n°2025/53 requalification des espaces publics au village : approbation du plan de financement définitif

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les travaux de requalification des espaces publics au village arrivent à leur terme :

- L'aménagement de l'entrée Sud : les travaux sont terminés par l'accès au belvédère.
- La sécurisation de l'entrée Nord par le rétrécissement de la chaussée pour réduire la vitesse avec la création d'emplacements de stationnement sera terminée fin septembre.
- La signalétique sera installée courant octobre.
- Les travaux pour la création de la placette au centre du village vont débuter fin septembre (date à confirmer) et doivent s'achever fin octobre.

Monsieur GIRAUD Roger rappelle qu'il était prévu de cacher/masquer les poubelles à l'entrée Sud.

Madame PHILIPPE Francine demande combien de places de stationnement ont été créées, sachant que c'était la principale attente des habitants, formulée lors de la concertation de 2021. Monsieur le Maire décompte 30 nouveaux emplacements de stationnement.

Monsieur le Maire présente le plan de financement définitif de cette opération :

REP - AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DU VILLAGE	Montant HT	Total TTC
MO diagnostic et tranche ferme	24 600,00	29 520,00
Relevés topo	9 200,00	11 040,00
Aménagement de la traversée du village et de la route d'Emparis : marquage au sol	12 391,50	14 869,80
Aménagement de la traversée du village : ralentisseurs	7 821,00	9 385,20
Aménagement de la traversée du village : signalétique	4 300,00	5 160,00
Aménagement de la traversée Nord du village : sécurisation et aménagement de l'entrée Nord	40 000,00	48 000,00
Aménagement de la traversée Sud du village : création d'une placette	47 562,50	57 075,00
Phase 7 : sécurisation du virage de Saint-François	14 184,17	17 021,00
Aménagement de la traversée Sud du village : sécurisation et aménagement de l'entrée Sud	24 583,57	29 500,28
TOTAL	184 642,74	221 571,29

REP - ENTREES VILLAGE ET STATIONNEMENT	Montant HT	Total TTC
MO tranche optionnelle	16 399,31	19 679,17
Relevés topo	600,00	720,00
Etudes géotechniques	21 730,00	26 076,00
Panneau de chantier	310,00	372,00
Publication DCE MO + travaux	473,14	567,06
Construction de 3 parkings	132 064,90	158 477,88
TOTAL	171 577,35	205 892,11

TOTAL TRAVAUX REP	356 220,09	427 463,40
--------------------------	-------------------	-------------------

REP - FINANCEURS	Montant HT éligible	Intervention	Subvention
ETAT DETR	184 642,74	20%	36 928,55
REGION AURA	250 000,00	12%	30 000,00
DEPARTEMENT ISERE	356 220,09	50%	178 110,05
CC OISANS	109 000,00	14%	15 000,00
	TOTAL SUBVENTION	73%	260 038,59
	AUTOFINANCEMENT	27%	96 181,50
	TOTAL	100%	356 220,09

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation du plan de financement définitif des travaux de requalification des espaces publics au village tel que présenté ci-dessus :

- Nombre de votants : 8
- Nombre de voix pour : 8

Délibération n°2025/54 indemnité pour le gardiennage de l'église

Monsieur le Maire présente la possibilité d'attribuer une indemnité pour le gardiennage de l'église à une personne désignée par arrêté du Maire.

A compter du 1^{er} janvier 2024, les montants plafond sont de :

- 503,42€ pour un gardien résidant la commune où se trouve l'édifice,
- 126,91€ pour un gardien résidant dans une autre commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Monsieur le Maire rappelle que l'église Saint-Christophe a bénéficié en 2021-2022 de travaux de restauration des façades permettant de conserver et transmettre cet édifice. En complément de cette démarche, l'église a été ouverte régulièrement cet été pour répondre à un tourisme patrimonial en permettant aux visiteurs de découvrir cet édifice emblème de notre village mais aussi pour assurer l'aération nécessaire de l'édifice. Un soin particulier a, par ailleurs, été apporté par l'agent chargé de l'entretien avec un ménage régulier et la réalisation de bouquets de fleurs pour les offices célébrés cet été.

Aussi, Monsieur le Maire propose de mettre en place l'indemnité pour le gardiennage de l'église et l'attribuer à la personne qu'il désignera pour cette mission. Celle-ci aura la charge de l'ouverture et la fermeture de l'édifice, fera remonter tout désordre constaté et pourra être sollicitée pour ouvrir et fermer l'édifice en l'absence de Monsieur le Maire pour toute cérémonie.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'instauration de l'indemnité de gardiennage de l'église :

- Nombre de votants : 8
- Nombre de voix contre : 1 (JOUANNY Michèle)
- Nombre de voix pour : 7

Questions diverses

Aménagement des services techniques à la Combe

Les travaux ont démarré fin août par la destruction du bâtiment présentant des désordres. Les micropieux ont été coulés entre le 9 et le 19 septembre. La présence d'eau en sous-sol en grande quantité a été surprenante mais n'a pas retardé les travaux. Il a été nécessaire de descendre à 15 mètres par endroit pour trouver le « dur ». Les fondations du nouveau bâtiment seront coulées à partir du 29 septembre, ensuite la charpente ossature bois sera réalisée.

Les ouvertures sur l'autre bâtiment ont été réalisées, les menuiseries seront installées courant octobre, comme les portes de garages métalliques.

Le chantier respecte les délais prévus.

Emplois jeunes

Monsieur le Maire dresse un bilan très positif des emplois jeunes de cet été : qualité du travail, motivation, bonne ambiance. Merci à eux pour leur implication et le travail fourni.

Miz'en fête

La première édition de Miz'en fête est un succès et la deuxième édition est déjà attendue par les participants ! Le bilan a été dressé par tous les acteurs pour améliorer dès l'année prochaine cette journée festive.

Alpage

La cohabitation entre les différents usagers des espaces naturels est de plus en plus difficile, les sports de nature faisant de plus en plus d'adeptes plus ou moins avertis. Le non-respect des alpages et prairies comme du travail des bergers génère des tensions, exacerbées par la présence des chiens de protection.

Une réflexion doit être menée au niveau local comme national (tourisme, enjeux économiques et environnementaux) pour repenser la place du pastoralisme et rappeler sa fonction essentielle pour la protection et la sauvegarde de l'environnement.

Randonnée et accès à l'eau potable

L'essor des sports de nature engendre un accroissement de la demande d'accès à l'eau potable auprès des refuges par des randonneurs pas nécessairement clients. Une réflexion quant à un accès à l'eau déconnecté des refuges est à envisager pour soulager les gardiens.

Aux Clots, le bassin sous le refuge répond à ce besoin. Au Riftord, Madame PHILIPPE Francine évoque la possibilité d'aménager le captage de la source du Riftord.

Navettes estivales

Navette SIEPAF vers le marché de Mont de Lans le mercredi : entre 2 et 6 personnes chaque semaine (hors congés de la conductrice).

Navette Valferrand : bilan à venir plus tard.

Levée de séance à 20h30

* ~ * ~ * ~ *

Le Maire
Bernard MICHEL

Le secrétaire de séance
DEUIL Florence

« Procès-verbal diffusé avant approbation, susceptible d'être modifié »